



SOCIÉTÉ DE PRESSE ET D'ÉDITIONS
DU CAMEROUN

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

DECISION N° ²⁶⁴⁸ /SPE/DG/DAF/DAGR/SM/94DAF10

Portant attribution du marché relatif à la consultation de gré à gré n°02/GG/CIPM/DG du 28 août 2025 suivant autorisation de gré à gré N°129/SPE/SPE/CAB/PCA du 20 août 2025 pour la fourniture des plaques offset thermiques, encre, produits chimiques et intrants d'imprimerie à la SOPECAM.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN.

VU la constitution ;

VU la loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

VU le décret n° 2002/160 du 23 juin 2002 portant nomination du Directeur Général de la Société de Presse et d'Éditions du Cameroun (SOPECAM) ;

VU le décret N°77/250 du 18/07/1977 portant création et organisation de la Société de Presse et d'Édition du Cameroun (SOPECAM) ;

VU le décret n°2016/216 du 28 avril 2016 portant transformation de la SOPECAM en une société à capital Public ;

VU le décret n° 2002/160 du 23 juin 2002 portant nomination du Directeur Général de la Société de Presse et d'Éditions du Cameroun (SOPECAM) ;

VU la résolution N°011/SPE/CA du 22 juin 2007, autorisant la Direction Générale à Effectuer des débloquages directs des fonds pour certaines dépenses courantes de fonctionnement ;

VU la Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

VU le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

VU La résolution n° 019/18/SPE/CA du 09 novembre 2018 portant désignation du Président, des membres et du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SOPECAM ;

VU la loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;

VU la circulaire N°000013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2025 ;

VU la circulaire n°000006/LC/MINMAP/CAB du 30 décembre 2022 précisant les modalités d'élaboration et d'exécution des budgets de fonctionnement des commissions de passation et de contrôle des marchés ;

VU la consultation de gré à gré n°01/GG/CIPM/DG du 28 août 2025 pour la fourniture des véhicules à la SOPECAM destinés à la couverture médiatique de l'élection présidentielle du 12 octobre 2025

VU la lettre n°11/SPE/PCIPM du 19.09.2025 relative à la proposition d'attribution du marché d'acquisition des véhicules ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE

Article 1^{er} : la société FINE GRAPHICS SUPPLIES LIMITED BP: 15149 Douala ; Tel : (237) 680 800 685 N°RC/DLN/2019/B/1674 ; N° Contribuable : M091914269126 D est déclarée attributaire du marché relatif à la consultation de gré à gré N°002/GG/CIPM/DG du 28 août 2025 pour la fourniture des plaques offset thermiques, encre, produits chimiques et intrants d'imprimerie à la SOPECAM :

Objet du marché	Montant (en FCFA TTC)	Délai d'exécution
Fourniture des plaques offset thermiques, encres, produits chimiques et intrants d'imprimerie à la SOPECAM.	304 969 354 FCFA TTC (LOT 1)	15 JOURS
	16 946 916 FCFA TTC (LOT 2)	15 JOURS
	41 976 000 FCFA TTC (LOT 3)	15 JOURS

Article 2 : La dépense y afférente sera imputée à l'aide spéciale de l'Etat pour l'Election Présidentielle du 12 octobre 2025 .

Article 3 : le Directeur Général de la société FINE GRAPHICS SUPPLIES LIMITED, est invité à se présenter à la Direction de l'Administration et des Finances de la SOPECAM dès notification de la présente décision pour établissement du marché correspondant.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

- AMPLIATIONS
- * ARMP
 - * PCA
 - * CIPM/SPE
 - * Intéressée
 - * Dossier
 - * Chrono/

Yaoundé, le _____

10 NOV 2025

Signature et tampon du Directeur Général Marie Claire Nana